

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 26 septembre 2011

2011 V. 32G Vœu relatif à la politique gouvernementale en matière d'hébergement d'urgence.

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de
Conseil général,**

La rentrée s'annonce épouvantable pour les français et plus particulièrement pour les populations démunies ou en situation de vulnérabilité ;

Plus on est pauvre, fragile et en situation précaire, plus on est maltraité par le Gouvernement qui multiplie les mesures visant à démanteler notre système de solidarité dans des secteurs qui constituent les fondements de la cohésion sociale de notre pays ;

En effet, au mois de mai dernier, l'Etat a décidé, par la voix de son Secrétaire d'Etat au Logement, de réduire le budget de l'hébergement d'urgence de 3,3 %, justifiant cette réduction budgétaire injuste par une réorientation de sa politique vers le principe du « logement d'abord », censé favoriser l'accès des « sans domicile fixe » à un logement sans passer par un hébergement d'urgence. Ce principe est certes largement soutenu par les associations mais pas aux dépens de la réalité du terrain qui consiste à orienter quotidiennement des milliers de personnes et familles vers les centres d'hébergement d'urgence et les hôtels meublés ;

La réduction des subventions de l'Etat a obligé le SAMU Social à supprimer 5.000 nuitées hôtelières en Ile-de-France avant la fin de l'année. L'absence de réponse du SAMU Social a provoqué cet été l'arrivée d'une centaine de familles dans les urgences des hôpitaux franciliens ;

Aujourd'hui, malgré la démission surprise du Président fondateur du SAMU Social, M. Xavier EMMANUELLI, et la forte mobilisation du mouvement des travailleurs de l'urgence sociale et des associations militantes pour dénoncer les coupes budgétaires de l'Etat, celui-ci ne réagit toujours pas,

assumant une politique injuste qui ne fait qu'aggraver les inégalités sociales et amplifier les situations d'exclusions dans nos villes ;

Devant l'ampleur de la crise qui frappe l'hébergement d'urgence et la prise en charge inconditionnelle des personnes et familles sans domicile fixe vivant dans notre ville, le Conseil de Paris proclame sa solidarité avec le mouvement des travailleurs d'urgence sociale et soutient fermement ses revendications à l'Etat ;

C'est pourquoi, sur la proposition de M. Pascal CHERKI et des élus du Groupe Socialiste, Radical de Gauche et apparentés,

Emet le vœu :

Que le Maire de Paris demande à l'Etat :

- de se mettre en conformité avec les obligations prévues par la loi, c'est-à-dire l'accueil inconditionnel de toute personne à la rue,
- de débloquer en urgence le budget qui permettrait la prise en charge des familles du SAMU Social de Paris et des autres départements de France,
- de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour accueillir et héberger décemment toute personne sans logis ou en difficulté de logement,
- d'arrêter les expulsions sans relogement,
- de respecter et appliquer les lois qui contribuent à cet objectif (loi DALO, loi S.R.U., la loi de mobilisation des logements vides...).